

Respecter les principes de laïcité et neutralité dans la fonction publique

Cours Pratique de 2 jours

Réf : VXA - Prix 2023 : 1 290€ HT

Le principe de laïcité est une obligation des fonctionnaires inscrite dans le statut général de la fonction publique par les lois du 13 juillet 1983 et du 20 avril 2016. À la suite de cette formation, vous serez en mesure de promouvoir la laïcité auprès des agents et des usagers et de contribuer à sa mise en œuvre.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Maîtriser les principes fondamentaux de la laïcité

Connaître les grands principes des principales religions

Appliquer et faire appliquer le cadre réglementaire de référence de la laïcité

Prévenir et faire face à des situations de tensions liées aux questions de laïcité

Participer efficacement au déploiement d'une démarche globale relative au respect de la laïcité dans l'établissement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Etudes de cas concrets et réels illustrant les apports théoriques.
Partage d'expériences entre les participants et mise en situations.

ETUDE DE CAS

Etudes de cas concrets et réels illustrant les apports théoriques.
Partage d'expériences entre les participants et mise en situations.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 09/2021

1) Principes fondamentaux de la laïcité dans la fonction publique

- Appréhender le concept de laïcité en France.
- Maîtriser les concepts liés à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- Définir les grands principes de la fonction publique dont celui de neutralité.
- Identifier les contours de la liberté de culte encadrée par le principe de laïcité.

Réflexion collective : Échanges et retours d'expériences sur des situations vécues dans le cadre de la mission de service public.

2) Principes fondamentaux des principales religions pratiquées en France.

- Chiffres clés sur les principales religions reconnues en France, pratiques et rites associés.
- Dogmes et tabous dans les religions les plus pratiquées en France.

Etude de cas : Étude de cas sur des situations concrètes où les principes religieux peuvent interférer dans la vie du citoyen.

3) Appliquer le cadre juridique de la laïcité dans la fonction publique.

- Distinguer sphère privée et sphère publique, ainsi qu'espace privé et espace public.
- Cerner les droits et obligations des agents et faire respecter les principes de neutralité et de non-discrimination.
- Appliquer l'obligation de neutralité et les règles de déontologie des lois du 13 juillet 1983 et du 20 avril 2016.

Travaux pratiques : Identification des situations relevant ou non du principe de laïcité tel que formulé dans le cadre réglementaire.

PARTICIPANTS

Tout agent ou manager du service public

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

4) Laïcité, droits et obligations des agents publics

- Définir la neutralité et la liberté de conscience dans l'exercice du service (signe extérieur d'appartenance religieuse...).
- Garantir la non-discrimination dans le recrutement et le parcours de carrière.
- Gérer les situations liées aux fêtes religieuses pour les agents du service public.
- Gérer les cas particuliers des personnes privées chargées d'une mission de service public.

Etude de cas : Analyse de situations réelles vécues dans les services publics et élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour prévenir les discriminations au sein des administrations.

5) Laïcité, droits et obligations des usagers

- Gérer les cas particuliers : associations culturelles, aumôneries en milieu hospitalier...
- Intégrer la notion de non-discrimination dans l'accès aux services publics.
- Cerner les droits et obligations des usagers en matière de laïcité.

Mise en situation : Jeu de rôle sur des situations d'interaction avec des usagers sur des questions relatives au fait religieux.

LES DATES

CLASSE A DISTANCE

2023 : 23 mars, 29 juin, 07 sept.,
04 déc.